PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 9 juin 2022.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 31 mai 2022.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20h30.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI (arrivée à 20h48), Rémy LANSAC, Jean-Pierre PAVAN, Yannick PUERTOLAS, Jacques RIZZO, Romain ROUQUETTE, Annie SUD.

ABSENTS : Marie-Françoise DAL GRANDE, Marina LASSERRADE, Loïc MAHE (procuration à Etienne GASQUET), Jérôme PACHECO.

Madame Andrée CARDONA a été nommée secrétaire de séance.

I. SIVOM S.A.Ge : EXTENSION DU PERIMETRE ET MODIFICATIONS STATUTAIRES (37/2022)

Monsieur le Maire donne lecture à l'organe délibérant de la délibération 14/2022 du 14 mars 2022, du SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SAGe) par laquelle, le syndicat :

- Etend le périmètre d'intervention du SIVOM SAGe pour la compétence eau potable et pour la CA Le Muretain Agglo aux communes suivantes : Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Sabonnères, Saiguède, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Lys et Saint-Thomas, étant précisé que cette compétence « eau potable » recouvre les trois missions de la production, transport et stockage et distribution et de modifier en conséquence l'article 3-a) des statuts (procédure de l'article L 5211-20 du CGCT) ;
- Habilite le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Approuve les statuts du SIVOM SAGe ainsi modifiés et annexés

Sur la proposition de Monsieur le Maire, après lecture des statuts modifiés le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM SAGe pour la compétence Eau potable, pour le CA Le Muretain Agglo aux communes citées ci-dessus et d'approuver les statuts du SIVOM SAGe ainsi modifié et annexés.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC

Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

II. REVISION DU LOYER DU SALON DE COIFFURE (38/2022)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1er septembre de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 3ème trimestre 2021 qui s'élève à 119,70.

De 534.26 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 552.73 € pour la période du 01 septembre 2022 au 31 août 2023. Cette revalorisation est votée à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

III. ENEDIS : RENFORCEMENT ET SECURISATION DU RESEAU HTA PRISE DE DERRIERE ET LE VILLAGE (39/2022)

Monsieur le Maire indique que les parcelles référencées C1327, C1333, C887, C1245 et C584 situées à PRISE DE DERRIERE et LE VILLAGE sont concernées par des travaux d'enfouissement de lignes électriques entrepris et financés par ENEDIS.

Afin de permettre ces travaux, l'entreprise OCCITANIE RESEAUX demande l'autorisation de pouvoir poser des câbles souterrains et un poste électrique suivant les conventions de servitude CS06 et R332-16 CU.

Arrivée de Martine GIULIANI à 20h48.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser ces travaux et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ces conventions de servitude.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA

Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

IV. DEMANDE DE BRANCHEMENT POUR LES PARCS AMENAGEUR AFFAIRE 05BU0361 S.D.E.H.G. (40/2022)

Monsieur le Maire indique que la parcelle référencée C 403 située à LA RUETTE est traversée par la construction d'une ligne électrique par le SDEHG pour les Parcs Aménageur.

Afin de permettre ces travaux, l'entreprise SPIE CITYNETWORKS chargée par le S.D.E.H.G. de ces travaux demande à la commune l'autorisation de traverser cette parcelle suivant la convention de passage relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser ces travaux et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention de passage.

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

Yannick PUERTOLAS demande si cela ne pause pas de problème si un trop grand nombre d'habitations dépendent du même transformateur. Monsieur GASQUET indique que les transformateurs sont adaptés à la demande et à la consommation et généralement ils sont évolutifs. Virginie CAZAUX remarque qu'en ce moment il y a beaucoup de coupures. Jean-Pierre PAVAN lui indique qu'elle doit faire remonter l'information à son fournisseur dont le numéro est indiqué sur le facture.

V. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE (41/2022)

Monsieur le Maire indique vouloir procéder à l'acquisition d'une tondeuse de marque CUB CADET auprès du fournisseur CULOS MOTORS.

Il présente le devis dont le montant s'élève à 5 550 € HT soit 6 660 € TTC.

Il propose de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne afin d'aider la commune pour le financement de cette acquisition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'acquisition de la tondeuse auprès du fournisseur CULOS MOTORS, De valider le montant du devis s'élevant à 5 550 € HT et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2022 en section d'investissement, de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document relatif et cet achat et à cette demande de subvention.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VI. ZONE A FAIBLE EMISSION (ZFE) (42/2022)

Monsieur le Maire donne lecture du mail et de la délibération de la commune de Fonsorbes concernant la Zone à Faible Emissions (ZFE) de Toulouse Métropole entrée en vigueur le 01 mars 2022 avec comme objectif la baisse des émissions des polluants dans les zones les plus peuplées de la Métropole Toulousaine.

La commune de Fonsorbes a demandé une dérogation tant pour l'accès à la station de métro de Basso Cambo que sur des mesures d'accompagnement proposées par TISSEO pour accueillir les automobilistes afin de défendre l'intérêt des plus modestes du territoire qui n'auront pu changer leurs véhicules trop polluants.

Madame le Maire de Fonsorbes sollicite la commune afin d'engager une action similaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de soutenir la démarche de la commune de Fonsorbes, d'adresser une lettre au Président de Toulouse Métropole afin de demander que la modification du périmètre de la ZFE afin que la station Basso Cambo soit située à l'extérieur de la zone et de demander à TISSEO Collectivité de renforcer les transports en commun et les horaires.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC

Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VII. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT CONTRACTUEL AU SERVICE TECHNIQUE (43/2022)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent contractuel a été recruté au service technique du 01/02/2022 au 30/04/2022 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ce contrat a été renouvelé du 1er/05/2022 au 31/07/2022. Il est renouvelable dans la limite de 12 mois dans les 18 mois qui suivent le début du contrat.

Aussi, Monsieur le maire suggère de renouveler ce contrat pour une durée de 3 mois, du 1er/08/2022 au 31/10/2022.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 371 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de l'agent contractuel aux conditions précédemment définies.

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VIII. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR L'ASSOCIATION DU FOYER RURAL (44/2022)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association du Foyer Rural qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le financement de la semaine culturelle qui se déroule du 03 au 11 juin 2022. Cette aide financière permettrait de couvrir en partie les frais engagés (conteur, goûters et apéritifs).

Il donne aussi lecture d'un courrier des responsables de la section bibliothèque du Foyer Rural qui souhaite mettre en place un atelier jeux de société tout âge et demandent une aide financière.

Vu l'investissement déployé par l'association du Foyer Rural pour l'organisation de la semaine culturelle et le projet de la section bibliothèque, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer à l'association du Foyer Rural pour le financement de ces deux projets la somme de 500 € et de prévoir cette subvention au BP 2022 à l'article 6574.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

IX. ACQUISITIONS FONCIERES ROUTE DE SAINT LYS POUR LA CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER (45/2022)

Monsieur le Maire indique la nécessité de sécuriser les piétons qui circulent le long de la route de Saint Lys.
Pour ce faire, il est nécessaire de se porter acquéreur des parcelles suivantes :

- A370 (4480 m²) et A372 (454 m²)
- A371 (2401 m²), A373 (406 m²) et A364 (2090 m²)

Soit un total de 9 831 m².

Monsieur le Maire propose de faire une offre aux différents propriétaires au prix de 1 € le m² représentant la somme globale pour l'acquisition de la totalité des parcelles de 9 831 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de se porter acquéreur des parcelles cadastrées A370 (4480 m²), A372 (454 m²), A371 (2401 m²), A373 (406 m²) et A364 (2090 m²), de proposer ces acquisitions au prix de 1 € le m² soit la somme globale de 9 831 €, de prévoir cette somme au budget primitif en section d'investissement et de donner l'autorisation à Monsieur le maire de faire une proposition aux différents propriétaires et de passer les actes d'acquisition auprès de maître VERDIER, notaire à Saint Lys.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS

Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

X. QUESTIONS DIVERSES

1 – Extension de la salle des fêtes :
Le dossier du permis de construire a été refusé par les services des Bâtiments de France notamment à cause du tiers point (point à partir duquel on voit le monument protégé et aussi le projet de construction). La solution serait d'agrandir la salle des fêtes vers l'arrière mais faute d'erreur de procédure, la commune de peut pas acquérir la parcelle en DPU. L'agrandissement vers l'église est inenvisageable car trop onéreux.

2 – Salle des mariages, salle du conseil municipal et archives :
Monsieur le Maire indique vouloir dès lors se focaliser sur le projet de modification des bâtiments en face la mairie avec la création d'une nouvelle salle de conseil municipal / salle des mariages et des archives. La cour intérieure serait conservée avec la création d'une verrière qui ferait la liaison entre la bibliothèque actuelle et les nouvelles constructions. Les toilettes seront détruites et de nouvelles toilettes à l'intérieur et à l'extérieur seront créés. Martine GIULIANI demande ce qu'il adviendrait des arbres. Monsieur le maire indique qu'ils seront coupés. Yannick PUERTOLAS demande sous quel délais les plans seront visibles. Monsieur le maire lui indique que pour l'instant il va falloir demander un estimatif de l'enveloppe prévisionnelle des travaux car il y aura probablement une mise en concurrence des architectes.

3 – Elections législatives : rappel du planning de permanences des élus.

4 – Décharge : une décharge sauvage à Castelcaillou est à nettoyer.

5 – Bus Tisséo : Virginie CAZAUX indique que le bus 312 est souvent plein et il manque un créneau supplémentaire l'après-midi. L'information sera transmise à la personne qui gère Tisséo au Muretain Agglo.

6 – Circulation rue des Roses : Yannick PUERTOLAS fait remarquer que lors du dernier conseil municipal il avait été évoqué l'installation d'un sens interdit Rue des Roses. Effectivement, un devis va être demandé.

7 - Vide grenier : il se déroulera le dimanche 3 juillet. L'entrée se fera route de Beaufort. Il faut éditer rapidement les flyers et les coupons et demander la mise en route du compteur.

8 – Caméras de surveillance : Yannick PUERTOLAS demande l'état d'avancement du projet d'installation des caméras de surveillance. Monsieur le Maire lui indique qu'il lui parait peu opportun de procéder à ces installations car les images sont rarement exploitables par les services de la gendarmerie.

9 – Panneau d'information : un panneau d'information lumineux va être placé sur la façade entre le salon de l'esthéticienne et l'agence immobilière. Ce panneau sera connecté et les administrés qui le souhaite pourront également retrouver les informations diffusées sur leur téléphone portable via une application.

10 – Téléphone fixe : actuellement la commune ainsi que la commune de LABASTIDETTE sont touchées par des coupures de téléphone fixe. Le problème est encours de résolution.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
~~CIMBER~~	~~Jocelyn~~	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
LANSAC	Rémy	
PAVAN	Jean-Pierre	
PUERTOLAS	Yannick	
RIZZO	Jacques	
ROUQUETTE	Romain	
SUD	Annie	